

TARIFICATION

OHIPA FENUA.

ETUDE GENEALOGIE THIERRY

Affaires foncières --- Généalogiste Agréé --- Consultant

TP1 RCS PAPEETE 14 1227A. N°TAHITI : 544767. Arrêté n°6011/MED du 9 juillet 2018
BP 3196 PUNAVAI PUNAAUIA

Contact : 87.358 224 / 87 242 107

M. Thierry AITAMAI

Mail. thierry.aitamai@gmail.com

I-Définitions simples

Généalogie : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles

Génération : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu

Filiation : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants

Souche : Enfants du De cujus (défunt)

Ligne directe : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier

II-Procédure, prestations et tarifs

ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (HT)*
<u>1-Consultation :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement. • Pré-analyse du dossier • Déterminer le souhait du Client 		X	3 000 frs
<u>2-Etablissement de devis :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de la prestation selon la finalité de la consultation. • Mettre un coût à la prestation 		X	Compris dans la consultation
<u>Qualification de la demande :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Ligne directe 		X	15 000 frs
<ul style="list-style-type: none"> • Par génération 		X	33 000 frs
<ul style="list-style-type: none"> • Par souche 		X	à voir sur place
<ul style="list-style-type: none"> • Autres prestations 		X	à voir sur place
Etude généalogique et prestations : <ul style="list-style-type: none"> • temps de recherches • analyse • rédaction du rapport • édition de l'arbre généalogique 		X X X X	Compris dans la prestation.
Contrôle généalogique : <ul style="list-style-type: none"> • vérification des données • proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF 		X X	
Frais annexes complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • copies de reproduction • prix des documents • déplacement (parking, avion, essence...) 	X X X		
NB: Un acompte est versé à la signature du contrat de prestations		X	Voir sur place.
<u>3- Contrat de prestations :</u> <ul style="list-style-type: none"> • rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération • signature du contrat par les parties • remise d'un exemplaire du contrat au client 		X X X	Compris dans la prestation

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.

TARIFICATION (ANNEE 2021)

BOOSIE Joseph Yannick William via né le 27/08/1955 à Papeete

Généalogiste agréé (carte n°2020.G.0018) validité du 08/06/2020 au 07/06/2030

Lieu de l'activité : Papara Pk 30,040 côté mer secteur Tiama'o. *B.P.* : 121 305-98 712 Papara. *Vini* : 87 71 25 12. *E-mail* : yannickboosie@gmail.com

I-Définitions			
<i>Généalogie</i> : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles			
<i>Génération</i> : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu			
<i>Filiation</i> : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants			
<i>Souche</i> : Enfant du De cujus (défunt)			
<i>Ligne directe</i> : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier			
II-Procédures, prestations et tarifs			
ACTIVITES	NON	OUI	TARIFS
1-Consultation Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement		OUI	Toutes les prestations sont incluses dans la tarification globale de 27 000 frs/ TTC par génération
2-Etablissement de devis Pré-analyse du dossier <i>Qualification de la demande</i> :		OUI	IDEM
Ligne directe		OUI	IDEM
Par génération		OUI	IDEM
Par souche	NON		
Autres prestations	NON		
<i>Etude généalogique et prestations</i>			
Temps de recherche		OUI	IDEM
Analyse		OUI	IDEM
Rédaction du rapport.....	NON		
Edition de l'arbre généalogique.....		OUI	IDEM
<i>Contrôle généalogique</i> :			
Vérification des données....		OUI	IDEM
Proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF.....		OUI	IDEM
<i>Frais annexes complémentaires</i> :			
Prix des documents.....	NON		
Déplacement (parking, avion, essence.....)	NON		
NB : 1 acompte est versé à la signature du contrat de prestations.....		OUI	La moitié du devis
3-Contrat de prestations Rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération Signature du contrat par les parties Remise d'un exemplaire du contrat au client	Toutes ces données sont mentionnées dans la facture remise au client	OUI	
(*) Les tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entrainant un surcoût feront l'objet d'un nouveau devis sur la base du tarif de 27 000 frs TTC par génération			

Papara, le samedi 10 juillet 2021

Mr Joseph Yannick BOOSIE



Définitions

Généalogie : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles

Filiation : Lien de parenté qui unit les ascendants et les descendants

Génération : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu (degrés successifs)

Souche : héritiers du decujus (défunt)

Ligne directe : Relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier du défunt

Procédures, prestations et tarifs

Activités	NON	OUI	Tarif (CFP/HT)*
<u>1-Consultation :</u> Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le demandeur et le généalogiste sur la prestation sollicitée, le prix et les modalités de traitement du besoin exprimé		X	5.000 CFP Par consultation
<u>2-Etablissement de devis :</u> - Pré analyse du dossier et étude des pièces		X	30 000 CFP
Qualification de la demande (au choix du Client) - Ligne directe, par génération - Par souche, par génération - Autres prestations		X X X	25 000 CFP 25 000 CFP 3 500 CFP (Heure)
Etude généalogique et prestations : - Temps de recherches - Analyse - Rédaction du rapport - Édition arbre généalogique		X X X X	30 000 CFP (Minimum)
Contrôle généalogique : - Vérification des données - Proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF.		X X	10 000 CFP A la charge du Client
Frais annexes complémentaires : - Prix des documents - Déplacement (parking, avion, essence)		X X	Selon le cas ou Prise En Charge par le Client
<u>3- Contrat de prestations :</u> • Rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération • Signature du contrat par les parties • Remise d'un exemplaire du contrat au client		X X X	40 000 CFP

NB : 1 acompte de 50 % est versé à la signature du contrat de prestation + TVA 13%

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.



M. Denis DOYEN
Généalogiste agréé
geneatahiti987@gmail.com - (689) 87 778 625
Carte professionnelle n° 2018.G.0001
Arrêté d'autorisation d'exercer n° 6009 / MED du 9 juillet 201812, servitude Atio –
Punaauia PK 12,8 côté mer - BP 1502 - 98703 Punaauia – Tahiti – Polynésie française
N° TAHITI : 157 800 002
N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés : RCS 11 1258 A

TARIFICATION

I-Définitions simples

Généalogie : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles

Génération : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu

Filiation : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants

Souche : Enfants du De cujus (défunt)

Ligne directe : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier

II-Procédure, prestations et tarifs

ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (hors TVA) *
1-Consultation :			
<ul style="list-style-type: none"> Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement. 		•	Offert
2-Etablissement de devis :			
<ul style="list-style-type: none"> Pré-analyse du dossier 		•	Offert
<i>Qualification de la demande :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Ligne directe 		•	1 650 F CFP / personne / génération
<ul style="list-style-type: none"> Par génération (maximum 7 personnes par génération) 		•	35 000 F CFP / génération
<ul style="list-style-type: none"> Par personne supplémentaire (dans la génération) 		•	1 650 F CFP / personne
<ul style="list-style-type: none"> Par souche 		•	Idem tarification par génération
<ul style="list-style-type: none"> Autres prestations 		•	Autre prestation à définir avec le client puis établissement d'un devis estimatif.
<i>Etude généalogique et prestations :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> temps de recherches analyse rédaction du rapport édition de l'arbre généalogique 		•	Compris dans « qualification de la demande ».
		•	Compris dans « qualification de la demande ».
		•	Compris dans « qualification de la demande ».
		•	Prestation à définir avec le client puis établissement d'un devis estimatif.
<i>Contrôle généalogique :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> vérification des données 		•	Estimation du temps de travail de vérification puis établissement d'un devis estimatif.
<ul style="list-style-type: none"> proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF 	•		
<i>Frais annexes complémentaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> prix des documents 		•	Définition des documents à fournir puis établissement d'un devis estimatif.
<ul style="list-style-type: none"> déplacement (parking, avion, essence...) 		•	Définition du déplacement puis établissement d'un devis estimatif.
NB : 1 acompte est versé à la signature du contrat de prestations		•	Acompte de 40% du devis



M. Denis DOYEN
Généalogiste agréé
geneatahiti987@gmail.com - (689) 87 778 625
Carte professionnelle n° 2018.G.0001
Arrêté d'autorisation d'exercer n° 6009 / MED du 9 juillet 201812, servitude Atio –
Punaauia PK 12,8 côté mer - BP 1502 - 98703 Punaauia – Tahiti – Polynésie française
N° TAHITI : 157 800 002
N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés : RCS 11 1258 A

<p>3- Contrat de prestations :</p> <ul style="list-style-type: none">• rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération• signature du contrat par les parties • remise d'un exemplaire du contrat au client		<ul style="list-style-type: none">• Offert • Obligatoire conformément à l'article LP 3 de la loi du pays n° 2016-12 du 12 avril 2016 modifié portant réglementation de l'activité de généalogie en Polynésie française • Obligatoire conformément à l'article LP 3 de la loi du pays n° 2016-12 du 12 avril 2016 modifié portant réglementation de l'activité de généalogie en Polynésie française
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.



AVETRANSCRIPTION Mme Avearii MOLLON-URIMA

RC : 1418-A NT : 791046 (Arrêté n°6008/MED du 09/07/2018 CP n°2018G0003)

E-mail : avegtm@gmail.com Tel : (689) 89 78 20 59 BP 2321 - 98713 Papeete TAHITI

79 rue MOERENHOUT Fariipiti PAPEETE

TARIFICATION 2021

I-Définitions simples

Généalogie : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles

Génération : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu

Filiation : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants

Souche : Enfants du De cujus (défunt)

Ligne directe : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier

II-Procédure, prestations et tarifs

ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (HT) *
<p>1- Consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement 		X	Gratuit
<p>2- Établissement de devis :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pré-analyse du dossier <p>Qualification de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ligne directe Par génération Par souche Autres prestations <p>Étude généalogique et prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Temps de recherches (min. 2 semaines) Analyse Rédaction du rapport Edition de l'arbre généalogique <p>Contrôle généalogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérification des données Proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF <p>Frais annexes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prix des documents Déplacement (parking, avion, essence...) <p><i>NB : Acompte à verser à la signature du contrat de prestations</i></p>		X X X X X X X X X X	<p>30.000 F CFP</p> <p>Par génération 25.000 F CFP 25.000 F CFP 5.000 F CFP/Heure</p> <p>Inclus Inclus A définir avec le client Inclus</p> <p>Obligatoire</p> <p>Inclus</p> <p>200 F CFP/ Fiche généalogique</p> <p>50 %</p>
<p>3- Contrat de prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération Signature du contrat par les parties Remise d'un exemplaire du contrat au client 		X X X	<p>Art. LP 3 Loi du Pays N° 2016-12 du 12/04/2016 (Réglementation activité généalogie en PF)</p>

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.

TARIFICATION FENUA GENEALOGIE

Représentée par Mme PERE Tina

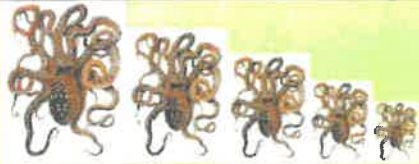
N° RCS: TPI 18 1723 A / N° TAHITI C 77 522

Bureau détaché : Papeete Immeuble KOO MEN TONG (face auto école du centre)

Tél: 87 38 13 21

I-Définitions simples			
<i>Généalogie</i> : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles			
<i>Génération</i> : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu			
<i>Filiation</i> : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants			
<i>Souche</i> : Enfants du De cujus (défunt)			
<i>Ligne directe</i> : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier			
II-Procédure, prestations et tarifs			
ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (HT)*
1-Consultation :			
<ul style="list-style-type: none"> Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement 		X	GRATUIT
2-Etablissement de devis :			
<ul style="list-style-type: none"> Pré-analyse du dossier 		X	GRATUIT
<i>Qualification de la demande :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Ligne directe 		X	50.000 fr (actes fournis par l'intéressé(e))
<ul style="list-style-type: none"> Par génération 		X	50.000 fr / par génération (actes fournis par l'intéressé(e))
<ul style="list-style-type: none"> Par souche 	X		
<ul style="list-style-type: none"> Autres prestations 		X	Consultation ponctuelle : 6.000 fr (hors cadre d'un contrat conclu)
<i>Etude généalogique et prestations :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> temps de recherches analyse rédaction du rapport édition de l'arbre généalogique 			
<i>Contrôle généalogique :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Avérification des données proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF 		X	FORFAIT : -50.00fr par génération, + 50.000fr frais de dossier (Sous réserve d'une demande tacite, le prix des documents commandés par l'entreprise pour le compte de l'intéressé(e) et déplacements y afférents seront à rajouter au Devis délivré)
<i>Frais annexes complémentaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> prix des documents déplacement (parking, avion, essence...) 			
NB: 1 acompte est versé à la signature du contrat de prestations			
3- Contrat de prestations : rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération			
<ul style="list-style-type: none"> signature du contrat par les parties remise d'un exemplaire du contrat au client 		X	GRATUIT

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.



FE'E AVEAVE TUPUNA

N° carte professionnel : 2018.G.0014
 POLYNESIE FRANCAISE
 Vini : (689) 87 70 25 88
 Mail : feavevetupuna@gmail.com

Maria SALAKA
Généalogiste

TARIFICATION 2021

I – DEFINITION SIMPLES :

GENEALOGIE : - Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles.

- Etude de la filiation en ligne directe et collatérale.

GENERATION : - Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu.

- Degrés successifs.

FILIATION : - Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants.

SOUCHE : - Enfant du De cujus (défunt).

- Héritiers du De cujus.

LIGNE DIRECTE : - Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier.

II – PROCEDURE, PRESTATIONS et TARIFS :

ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (FCP/HT)*
1 – Consultation : <ul style="list-style-type: none"> Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur la prestation sollicitée et leurs modalités de traitement, du besoin exprimé. 		X	5 000 FCP <i>(Par consultation)</i>
2 – Etablissement de devis : <ul style="list-style-type: none"> Pré-analyse du dossier et étude des pièces. <p>Qualification de la demande : (au choix)</p> <ul style="list-style-type: none"> Ligne directe, par génération. Par souche, par génération. Autres prestations. <p>Etude généalogique et prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Temps de recherches. Analyse. Rédaction du rapport. Edition de l'arbre généalogique. <p>Contrôle généalogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérification des données. Proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF. <p>Frais annexes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prix des documents. Déplacement (parking, avion, essence). 		X	30 000 FCP
		X	25 000 FCP
		X	25 000 FCP
		X	3 500 FCP <i>(De 1 heure)</i>
		X	
		X	
		X	40 000 FCP <i>(Minimum)</i>
		X	
		X	10 000 FCP
		X	10 000 FCP
		X	<i>(Selon le cas ou la prise en charge par le Client)</i>
		X	
3 – Contrat de prestations : <ul style="list-style-type: none"> Rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunérations. Signature du contrat par les parties. Remise d'un exemplaire du contrat au client. 		X	
		X	40 000 FCP
		X	

NB : 1 acompte de 50 % est versé à la signature du contrat de prestations.

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.